

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 32  
Représentés : 3  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 2

**OBJET : Dénomination de l'allée centrale du Parc La Boissière en « Allée Adomas Samogitas »**

L'An deux mille vingt et un, le trente septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-quatre septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

BULLET Anne	pouvoir à	LAFON Dominique
PORCHERON Jean-Claude	pouvoir à	CONSTANT Pierre-Henri
SAUCY Nathalie	pouvoir à	GAGNARD Françoise

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le Budget Communal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics,

Considérant le souhait d'honorer le travail de M. Adomas Samogitas ainsi que sa participation à la vie artistique de la commune, notamment par le don d'œuvres d'art,

Considérant l'autorisation de M. Adomas Samogitas pour donner, de son vivant, son nom à une allée du Parc La Boissière qui accueille l'une de ses œuvres,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : de nommer l'allée centrale du Parc La Boissière à Fontenay-aux-Roses « Allée Adomas Samogitas »,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à engager les crédits permettant la mise en œuvre de cette délibération,

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur Adomas Samogitas.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 12/10/21

Publication/Affichage du 13/10/21 au 13/12/21

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas-Yves HENRY